



Cités interculturelles

L'art du métissage

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

EN BREF

Qu'est-ce que le programmes des cités interculturelles ?

■ Considérant la diversité comme un atout, le programme des Cités interculturelles renforce les compétences des autorités locales et les assiste dans l'élaboration de politiques interculturelles inclusives. Approuvées par la recommandation du Comité des Ministres sur l'intégration interculturelle, ces politiques reposent sur quelques principes clés :

- ▶ Faire en sorte que les institutions, les quartiers et l'espace public soient ouverts et mixtes plutôt qu'isolés ;
- ▶ Promouvoir une culture du « nous » ;
- ▶ Construire la confiance entre les communautés en combattant les préjugés et les stéréotypes ;
- ▶ Entretenir des valeurs partagées à l'aide de la médiation, de centres interculturels, de projets interculturels dans les écoles et dans les quartiers ;
- ▶ Garantir une égalité des droits et des chances pour les administrés, en veillant à ce que tous les fonctionnaires et les services soient culturellement compétents et capables de gérer la diversité comme un atout.

Comment fonctionne le programme ?

■ La performance des villes est évaluée individuellement à l'aide de l'INDEX. Des visites d'experts sont faites et des conseils sont fournis en fonction des besoins et des défis spécifiques.

■ Des approches politiques et des méthodologies sont testées puis intégrées aux stratégies de gestion des villes participantes. Parmi les plus efficaces :

- ▶ les campagnes anti-rumeur mises en œuvre pour réduire les stéréotypes associés aux migrants et ouvrir les citoyens à la diversité ;
- ▶ les stratégies ouvrant les processus de passation des marchés aux entreprises tenues par des migrants.



■ Les Cités interculturelles ont permis un apprentissage et une assistance mutuels entre villes qui ont l'expérience de la gestion et de l'intégration des réfugiés à grande échelle, et celles qui ne l'ont pas. Par exemple, des visites d'étude sont organisées dans les villes expérimentées pour en apprendre davantage sur la gestion de la période d'arrivée et développer des actions pour l'inclusion sociale, éducative et économique; une hotline entre Berlin et Ioannina (où les réfugiés commencent à arriver) a été mise en place; une conférence sera organisée en septembre 2016 dont l'objectif est de promouvoir l'innovation sociale pour l'inclusion des réfugiés, en tirant profit des propositions émanant des réfugiés eux-mêmes et des pays d'accueil.

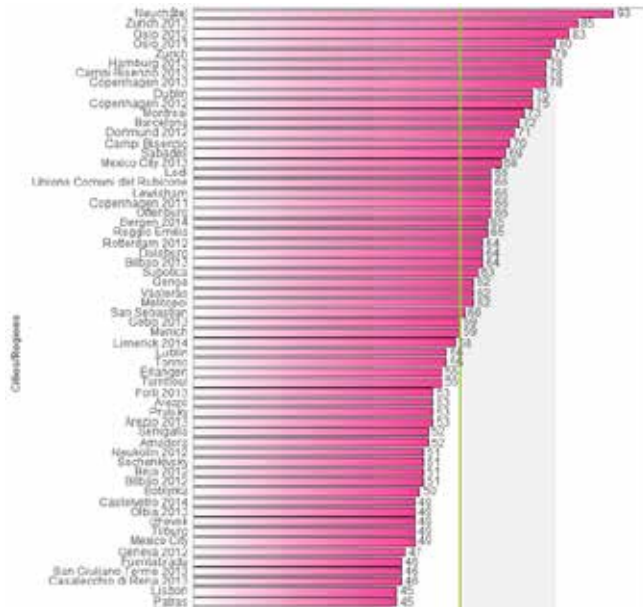
Résultats

■ Une étude d'évaluation indépendante menée en 2014 a constaté que les villes participant au programme ICC connaissent :

- ▶ de meilleures relations de voisinage
- ▶ une diminution de l'intensité des conflits et un degré de sécurité plus élevé
- ▶ une amélioration de la sécurité urbaine
- ▶ un sentiment accru que tous les résidents ont des droits égaux

■ Le programme des Cités interculturelles a un fort impact sur les politiques des villes car :

- ▶ tous les services municipaux sont impliqués (éducation, économie, planification, culture, sport, logement, transports, etc.), ainsi que les acteurs de la société civile (politiques, syndicats, ONG, groupes confessionnels, enseignants, universités, entreprises, etc.);
- ▶ les villes adoptent une approche stratégique et cohérente de l'intégration et de la diversité sur la base des principes ci-dessus (elles adoptent des stratégies interculturelles).



Priorités 2016/2017

- La communauté des cités interculturelles sera élargie en Europe et au-delà.
- Les villes pourront former leurs fonctionnaires au développement de la compétence culturelle et un modèle de cours en ligne sera élaboré (MOOC – Massive Open Online Course).
- De nouvelles méthodologies seront testées pour mesurer l'impact de la diversité sur la performance des entreprises, encourager ces dernières à diversifier leur main-d'œuvre et développer la création d'incubateurs d'entreprises inclusives.
- Les décideurs politiques seront formés aux techniques de communication sur la migration et sur la diversité en période de crise (attaques terroristes, cas très médiatisés de criminalité, controverses culturelles spécifiques, etc.).
- Une académie d'intégration interculturelle sera lancée sous la forme d'un groupe de réflexion impliquant des fonctionnaires locaux et nationaux, des ONG et des universitaires. Elle fera la promotion de l'approche interculturelle à différents niveaux de gouvernance et enrichira la base de connaissances.
- La méthodologie anti-rumeur sera intégrée par le biais de nouvelles campagnes dans les villes et un MOOC.

Qu'est-ce que le Réseau des Cités interculturelles apporte à la ville de Paris?

■ Le réseau ICC compte aujourd'hui 99 villes et de nombreuses capitales en Europe et au-delà.

■ Il offre des approches variées mais une vision commune de la diversité comme atout. En tant que membre du réseau ICC, Paris va non seulement apprendre des expériences des autres villes, mais contribuera à son tour à l'enrichissement du réseau par sa propre expérience et les innovations les plus remarquables qu'elle développe.

■ Les villes membres du réseau connaissent une transformation qui passe par :

- ▶ Une formation accrue du personnel municipal aux compétences culturelles;
- ▶ Une communication traduisant la valeur ajoutée bien réelle de la diversité;
- ▶ Une évolution vers l'intégration sociale des réfugiés;
- ▶ Un plaidoyer contre les stéréotypes et la discrimination mettant en lumière la contribution économique des immigrants.

■ Le réseau propose des visites d'étude thématiques dans les villes qui sont particulièrement efficaces dans la réalisation de l'avantage de la diversité, ainsi qu'une gamme d'outils méthodologiques et des possibilités de transfert de compétences transnational.

” Notre capacité à atteindre l'unité
dans la diversité sera la beauté
et le défi de notre civilisation

Mahatma Gandhi



www.coe.int/interculturalcities

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE